

Procès-verbal du conseil municipal  
- JEUDI 03 JUILLET 2025 -



**Commune de Montgailhard**

\* \* \*

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montgailhard, dûment convoqué le vingt-sept du mois de juin, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Montgailhard), sous la présidence de **Madame Elisa BARBONE**, Maire.

❖ **Présents :**

*(Par ordre alphabétique)*

- Mesdames BARBONE Elisa, CERT Nathalie, GERAUD Charlotte, LOUBET Danièle, MARC Aurélie, MESSANA Laurie, MIROUSE Léa, TRIAY Corinne
- Messieurs AYTER Eric, FERNANDES Sébastien, PUNTIL Jean, TOURENQ Régis, VIDAL Sébastien.

❖ **Absents représentés :**

- Messieurs Guillaume MAURY (procuration à Sébastien FERNANDES) et David ROMAGNOLI (procuration à Elisa BARBONE)

❖ **Absent (non représenté) :**

❖ **M. Eric AYTER est désignée secrétaire de séance.**

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 27 mai 2025 sont présentées par la Maire.

<u>N°01</u> : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	Approuvé à l'unanimité
<u>N°02</u> : CONVENTION DE PARTICIPATION CDG PREVOYANCE	Approuvé à l'unanimité
<u>N°03</u> : RECRUTEMENT APPRENTI	Approuvé à l'unanimité
<u>N°04</u> : MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT	Approuvé à l'unanimité
<u>N°05</u> : TAXE D'HABITATION LOGEMENTS VACANTS	Approuvé à l'unanimité
<u>N°06</u> : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID	Approuvé à l'unanimité
<u>N°07</u> : CANDIDATURE « VILLAGE D'AVENIR »	Approuvé à l'unanimité
<u>N°08</u> : DUREE CONCESSIONS COLUMBARIUMS INDIVIDUELS	Approuvé à l'unanimité

\* \* \*

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2025** : En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 27 mai 2025 est validé.

Ordre du Jour :

1. Avis sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) arrêté de l'Agglo Foix-Varilhes
2. Organisation du temps de travail des services techniques durant la période estivale
3. Création de deux emplois permanents

-----

## 1. Avis sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) arrêté de l'Agglo Foix-Varilhes

Rapporteur : Elisa BARBONE

### Contexte

La Communauté d'agglomération a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) par une délibération en date du 23 février 2022. Ce document d'urbanisme stratégique vise à fixer, à l'échelle intercommunale, les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, en intégrant notamment les objectifs de développement de l'habitat, de mobilité, de transition écologique et de gestion de l'espace.

Le 21 mai 2025, l'arrêt du projet de PLUi-H a été formalisé par délibération du conseil communautaire. Cette étape permet désormais la consultation des personnes publiques associées, parmi lesquelles figurent les communes membres de l'intercommunalité.

### Obligation de mise en place d'un PLUi-H

La mise en place d'un PLUi-H n'est pas une obligation légale pour une intercommunalité. Toutefois, lorsqu'une communauté de communes ou d'agglomération décide de se doter de la compétence « Plan local d'urbanisme », elle peut choisir d'élaborer un PLUi (et éventuellement un PLUi-H si elle détient également la compétence « Programme local de l'habitat »). Cette démarche s'inscrit dans une logique de cohérence territoriale et de mutualisation des politiques d'aménagement.

Une fois engagé, le PLUi-H remplace les documents d'urbanisme communaux (PLU, cartes communales, etc.) et devient le document de référence en matière de planification urbaine.

### Avis du Conseil Municipal

En tant que commune membre de l'intercommunalité, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le projet de PLUi-H arrêté. Il ne s'agit pas d'une approbation mais d'un avis consultatif, qui sera transmis à la Communauté d'agglomération avant l'organisation de l'enquête publique prévue dans les mois à venir.

Le conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

- **D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** au projet de PLUi-H arrêté de l'agglo Foix-Varilhes, avec les recommandations suivantes :

La commune tient à exprimer une vigilance particulière à l'égard de tout aménagement susceptible de générer des nuisances sonores ou des formes de pollution, qu'elles soient atmosphériques, visuelles, lumineuses ou olfactives, notamment en raison de la proximité avec des secteurs résidentiels existants.

Il conviendra de veiller à la parfaite compatibilité des futurs projets avec la tranquillité et la qualité du cadre de vie.

Par ailleurs, il est important de souligner que le secteur du Scios doit être impérativement préservé.

- **Concernant la zone NJ :**

La commune considère que le classement de cette zone en NJ n'est pas cohérent avec la réalité du territoire. Elle souhaite qu'une révision soit envisagée afin de reclasser cette zone en UA, ce qui permettrait une meilleure adéquation avec le tissu urbain existant et les orientations de développement communal.

- **D'AUTORISER** la Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **2. Organisation du temps de travail des services techniques durant la période estivale**

Rapporteur : Charlotte GERAUD

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Social Territorial. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, il est proposé de modifier l'organisation des cycles de travail au sein des services techniques de la commune, afin de préserver la santé et la sécurité des agents (fortes chaleurs).

Ainsi, il est proposé que les agents des services techniques soient soumis à un cycle de travail basé sur l'année civile :

-du 23 juin 2025 au 05 septembre 2025 semaine de 35h sur 5 jours, aux horaires suivants :

**07h-14h**

Le conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** le cycle de travail du service technique durant la période estivale

## **3. Création et suppression de deux emplois permanents**

Rapporteur : Charlotte GERAUD

Suite à l'obtention de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe par les deux secrétaires, il faut ouvrir les postes correspondants et supprimer les postes d'adjoints administratifs existants.

Le conseil municipal après avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

- **DE CREER** deux emplois permanents d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- **DE SUPPRIMER** deux emplois permanents d'adjoint administratif

## **Questions et informations diverses :**

- Organisation estivale
- La commune propose l'extinction de l'éclairage des bâtiments publics et des équipements sportifs (notamment les stades) après 21h, dans un objectif de préservation de la biodiversité, de réduction des consommations énergétiques et de respect de la qualité du cadre de vie nocturne.

Fin du conseil à 20h06